

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 20 JUIN 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	2
votants :	31
abstentions :	0
voix pour :	31
voix contre :	0

***Aujourd'hui mardi 20 juin 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 juin 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIÉ – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Jérôme TEXIER-BLOT - Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Françoise MANDEAU – M. Cheikhou DIABY donne pouvoir à M. Mario JAEN - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : DÉSAFFECTATION ET VENTE DE DOCUMENTS  
POUR UNE BROCANTE** **2017.64**

La bibliothèque est régulièrement amenée à procéder au tri de ses documents. Cette opération, appelée «désherbage», concerne :

- des documents défraîchis (mais dont l'intégralité est contrôlée)
- des documents remplacés par des éditions réactualisées
- des documents ne correspondant plus à la demande du public

Depuis 2010 il est proposé qu'ils soient mis en vente lors d'une brocante. Celle-ci permet de communiquer sur la bibliothèque, de donner une deuxième vie aux documents, de dégager des recettes (ex : en 2016, 270 acheteurs pour 3436 euros de recette).

La perception des recettes correspondantes est réalisée par l'intermédiaire de la Régie de recettes de la Bibliothèque.

La vente des documents est réservée aux particuliers, inscrits ou non à la bibliothèque, résidents cognaçais ou non ; la revente des livres est interdite.

2017.64  
nomenclature : 8.9

Les ouvrages et revues invendus sont, en fin de brocante, proposés à titre gracieux aux écoles de Cognac, à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé. Les ouvrages restants seront détruits.

Considérant le succès de l'opération, il est proposé de la renouveler sur 2017 ainsi que les années suivantes selon les mêmes principes.

Les tarifs suivants sont proposés pour la brocante :

Documents désaffectés des fonds de la bibliothèque	Prix de vente
1 livre	1 euro
1 CD	1 euro
5 revues	1 euro
1 encyclopédie	5 euros

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, DECIDE de procéder :**

- à l'aliénation des documents, selon désherbage et inventaire proposé par la bibliothèque
- à la vente à des particuliers des ouvrages désaffectés
- au don aux écoles de Cognac, aux services municipaux et aux associations
- à la destruction des ouvrages restants
- à l'application des tarifs proposés (jusqu'à nouvelle délibération)

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS